ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES · DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
PROFESSION DE FOI — CCP
CONTRAT · RÉMUNÉRATION · SÉCURITÉ DES PARCOURS
Pour élire vos représentant·e·s à la Commission Consultative des contractuel les

Du 3 au 10 décembre 2026, vous élirez vos représentant·e·s à la CCP des contractuel·les. Contrairement aux CAP, dont la compétence se concentre sur l'évaluation et le télétravail, la CCP peut être saisie sur un périmètre plus large : temps partiel, congés, sanctions et licenciements — un filet de protection que la précarité contractuelle rend d'autant plus nécessaire. Ici, le cœur du mandat est spécifique : le contrat, son renouvellement, la rémunération et la sécurisation du parcours professionnel des contractuel·les.

Quand un·e agent·e est seul·e face à l'administration, il ou elle doit pouvoir compter sur une organisation syndicale compétente, disponible et déterminée. C'est le choix que porte la CGT.

Le rôle de la CCP : ce qu'elle peut faire pour vous

- Recours sur l'évaluation professionnelle.
- Recours en cas de refus d'autorisation de télétravail ou de temps partiel.
- Examen de certaines sanctions disciplinaires et décisions de licenciement.
- Recours en cas de refus de congés.
- Défense des droits individuels propres aux agent·es contractuel·les.

Notre méthode en CCP

- ✔ Examiner le contrat, les décisions écrites et les éléments de rémunération utiles au dossier.
- ✔ Préparer avec l'agent·e le recours ou la défense adaptée à sa situation.
- ✔ Intervenir sur les licenciements, sanctions et autres décisions relevant de la CCP.
- ✔ Porter, en dehors de la CCP lorsque nécessaire, les difficultés récurrentes de renouvellement, de rémunération ou de précarité.

La CCP doit répondre aux risques propres au contrat et à la continuité du parcours professionnel.

Nos élu·es agissent au quotidien

- ✔ Nos élu·es et militant·es sont présent·es au quotidien, pas seulement au moment des élections.
- ✔ Ils et elles répondent aux questions des collègues et accompagnent chaque recours.
- ✔ Ils et elles interviennent sur les situations individuelles et portent les difficultés remontées des services.
- ✔ Ils et elles défendent les missions, les emplois et les conditions de travail.

Un syndicat ne se résume pas à siéger dans une instance. Il agit chaque jour aux côtés des personnels.

Télétravail, protection sociale complémentaire (Alan), encadrement de l'intelligence artificielle : ces combats se jouent au CSA de centrale, où la CGT porte la même exigence — voir notre profession de foi CSA de centrale.

- ✔ La CGT a porté la généralisation de la subrogation en cas de congé maladie — un principe simple : ne pas perdre de salaire parce qu'on est malade.

Les enjeux propres aux contractuel·les

- La réévaluation régulière de la rémunération et la transparence de la part variable.
- Les renouvellements de CDD, la CDIsation et la continuité du parcours.
- La subrogation et le maintien de rémunération en cas de maladie.
- La prime d'installation, la prime de précarité et l'encadrement des contrats de projet.

Nos priorités pour 2026-2030

- ✔ Défendre les recours individuels des contractuel·les avec réactivité, sur tout le périmètre de la CCP.
- ✔ Lutter contre la précarité en mettant en place une campagne régulière de titularisation à l'instar du dispositif dit « Sauvadet ».
- ✔ Exiger la transparence et l'encadrement de la part variable de rémunération.
- ✔ Mettre en place la portabilité du CDI au sein de notre Ministère
- ✔ Contester les non-renouvellements injustifiés et les pratiques visant à éviter la CDIsation, en étendant la prime de précarité aux CDD de plus d'un an.

- ✔ Porter la généralisation de la subrogation en cas de congé maladie.
- ✔ Encadrer strictement le recours aux contrats de projet, et porter la création d'une 3ème catégorie du statut d'emploi d'APST pour les ingénieur·es adjoint·es.

POURQUOI VOTER CGT ? PARCE QUE CHAQUE VOIX COMPTE.

Voter CGT, c'est choisir :

- une organisation indépendante
- des élu·es de proximité
- un syndicalisme de propositions et d'action
- une défense exigeante des droits individuels et collectifs

Pour vos droits

Pour améliorer les conditions de travail

Pour le service public



Nos candidat·es

La CGT portera l'exigence d'un protocole de gestion ministériel garantissant une progression salariale a minima tous les 3 ans et l'intégration des contractuels dans le volume de concours à organiser, y compris par la voie interne.

Mustapha CHAOUCH (*AIFE)*

Nicolas LJUBENOVIC (*DITP)*

Pouneh GOLSHANI (*SG – SNUM)*

Sabine COSPEN (*SG- SIRCOM)*

Eunice COURTE (*SG-SIRCOM)*

Yannick SERA (*DG Trésor)*

Mathilde HEGESIPPE (*DGE)*

Alexandre BEAUDOIN-VIEL (*Autorité de la Concurrence)*

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 — VOTEZ CGT